

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :

Rénovation et création de
points lumineux lors de
l'aménagement de la rue
Gérard Philippe dans le
cadre des travaux de 2025
- Programme NPNRU de la
Tabellionne

Date de la
convocation
du Conseil municipal

6 décembre 2024

SG-2024/12 - 13

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

30/12/2024

Par délégation du Maire
L'Adjointe,


M. MANSON.

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20241218-2024-12-13D-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de dépôt en préfecture : 23/12/2024

REPUBLIQUE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX-HUIT du mois de DECEMBRE à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 6 décembre.
La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, M. LOUDIERE, Mmes POMMIER, MERABTI, SENECHAUX, MM. CAN, AHSAINNE, CHBABI, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mmes PFEIFFER'OVA, FAVRE.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. RICHARD à Mme MONTIGNY,

Absents excusés : Néant

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres votants : 25

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 21h15

Monsieur le Maire rappelle le programme de travaux de réaménagement d'ensemble du quartier de la Tabellionne.

En 2025, plusieurs tronçons de voirie seront créés ou réaménagés dans ce secteur en application de la convention NPNRU. Parmi ceux-ci, est concerné le réaménagement de la rue Gérard Philippe en cohérence avec la création du Parvis Jules Vallès en 2023-2024 et le complexe sportif en 2025.

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient, en effet, le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

En cas d'accord, ces travaux seraient alors réalisés par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et donneraient lieu à la mise en œuvre du plan de financement suivant :

Solution préconisée :

coût estimatif HT des travaux	contribution de la collectivité*		Prise en charge par TE28	
	70%	24 500 €	30%	10 500 €
35 000 €	70%	24 500 €	30%	10 500 €

*au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L52.12-26 du CGCT)

Vu l'avis favorable de la commission cadre de vie et écologie en date du 16 décembre 2024,

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de M. le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,

APPROUVE le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recette émis par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant désigné à engager toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces travaux.

Pour copie certifiée conforme,

La secrétaire de séance,



Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.